

LA GRECE ET LES BALKANS

Jean Catsiapis *

ABSTRACT

Inter-balkan cooperation began before World War II. However, it did not become a practical reality until the 1976 Athens conference, which brought together representatives from Greece, Turkey, Bulgaria, Yugoslavia and Romania. Albania joined them in 1984.

The fall of the communist regimes of Central Europe put an end to the privileged ties which Greece developed with most of its neighbors. Hence, for a few years now, Athens has tense relations with Skopje and Tirana. But Greece, due to its European Union membership and to the dynamism of its exports in the Balkan peninsula, could well play the role of a regional power and constitute a pole of stability in this agitated part of Europe.

RESUMÉ

La coopération inter-balkanique a commencé bien avant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois elle ne connaîtra une véritable réalité qu'à partir de la conférence d'Athènes de 1976, qui réunit les représentants de la Grèce, de la Turquie, de la Bulgarie, de la Yougoslavie et de la Roumanie. L'Albanie, à partir de 1984, participe aussi aux rencontres entre États balkaniques.

L'effondrement des régimes communistes d'Europe centrale aura pour conséquence de mettre fin aux liens privilégiés que la Grèce entretient avec la plupart de ses voisins. C'est ainsi qu'Athènes depuis quelques années se trouve en opposition avec Skopje et Tirana. Mais la Grèce, grâce à son appartenance à l'Union européenne et au dynamisme de ses exportations dans la péninsule balkanique pourrait fort bien jouer un rôle de puissance régionale et constituer un pôle de stabilité dans cette partie agitée de l'Europe.

“La Grèce a la politique de sa géographie”. Cette constatation de Théodore Pangalos, le ministre adjoint des affaires étrangères de Grèce¹ permet d'éclairer la diplomatie grecque concernant les Balkans. La République hellénique dispose en effet au nord de son territoire de frontières longues de 1170 km se répartissant ainsi: frontière gréco-albanaise (247 km), frontière gréco-ex-yougoslave (246 km) frontière gréco-bulgare (474 km) frontière gréco-turque (203 km).

Après la Seconde Guerre mondiale et durant quatre décennies la Grèce est parvenue à promouvoir la coopération interbalkanique. Mais l'effondrement communiste dans les Balkans au début des années quatre vingt dix a permis l'émergence d'un axe Ankara-Skopje-Tirana, qui isole Athènes dont les positions diplomatiques se heurtent à l'incompréhension de la plupart des capitales européennes.

I LA COOPERATION INTERBALKANIQUE

Les Balkans au XIX^{ème} siècle ainsi qu'au début du XX^{ème} siècle ont constitué un foyer de tension internationale et un théâtre de guerres fratricides. Mais au moment où les méthodes de Hitler bouleversaient la diplomatie européenne, plusieurs États balkaniques décident de se rapprocher et, le 9 février 1934, la

* Université de Paris X

Grèce, la Turquie, la Yougoslavie, et la Roumanie signent un pacte de garantie mutuelle de leur intégrité territoriale et forment l'Entente balkanique. Toutefois, la diplomatie de l'Allemagne hitlérienne réussit sans difficulté, à partir de 1937 à diviser les puissances de l'Entente balkanique et celle-ci ne fut jamais constituée dans les faits.

Le pacte balkanique de 1953

Après la Deuxième Guerre mondiale la coopération balkanique reprend mais sur un plan bilatéral, en particulier entre la Bulgarie et la Roumanie ainsi qu'entre ce pays-ci et la Yougoslavie. Une première tentative de coopération multilatérale a lieu avec la signature à Ankara, le 28 février 1953, d'un traité d'amitié et de coopération entre la Yougoslavie, la Turquie et la Grèce. Quelques mois plus tard, le 9 août 1954, ce pacte balkanique est complété par une convention d'assistance mutuelle ainsi que par un memorandum relatif à la création d'une Assemblée consultative composée d'un nombre égal de représentants des Parlements des trois pays². Le pacte balkanique se désintègre à la suite de la détérioration des rapports entre la Grèce et la Turquie que provoquent les débuts de la guerre d'indépendance de Chypre et les manifestations anti-grecques d'Istanbul de 1955.

En 1957 c'est la Roumanie qui prend l'initiative de relancer la coopération balkanique sur un plan très large: le 10 septembre elle adresse à l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie un message invitant ces pays à réaliser une collaboration multilatérale et qui faciliterait la recherche d'une solution aux différents problèmes en suspens dans cette région. Les dirigeants roumains proposent que se tienne à Bucarest une conférence des chefs de gouvernement des pays balkaniques. Cette proposition ne réunit pas l'accord de tous les pays concernés mais avance l'idée d'une coopération fondée sur des actions concrètes.

Après son retour au pouvoir en 1974, M. Caramanlis entreprend de développer les relations de la Grèce avec ses voisins balkaniques. Au cours de l'année 1975 il se rend en visite officielle en Bulgarie, en Yougoslavie et en Roumanie. Avec ce dernier Etat il signe une déclaration de douze principes devant servir de fondement non seulement aux relations entre Athènes et Bucarest mais aussi aux rapports entretenus par les deux pays avec les autres membres de la communauté internationale. La Grèce et la Roumanie par leur déclaration commune exprimaient, en particulier, leur volonté de s'unir avec leurs voisins pour le maintien et la consolidation de la paix ainsi que pour la promotion de la sécurité dans les Balkans.

La conférence d'Athènes de 1976

La conférence interbalkanique de coopération multilatérale, qui se tient à

Athènes du 26 janvier au 5 février 1976, à l'initiative de M. Caramanlis constitue la première application régionale de la Déclaration d'Helsinki. Elle a pu réunir des pays dotés de régimes politiques différents: la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie ³.

Les experts économiques des cinq Etats au niveau desquels s'est tenue la réunion d'Athènes ont examiné un total de 154 propositions dont 32 concernaient l'agriculture, 23 l'environnement, 22 le commerce, 18 les transports et 10 les problèmes énergétiques. Ce sont les litiges politiques entre la Grèce et la Turquie ainsi que la délicate question de la Macédoine, qui ont pesé sur les travaux de la conférence et en ont limité la portée. En dépit des interventions du délégué roumain, qui proposait de faire des Balkans une zone de paix dénucléarisée et débarrassée de toutes bases étrangères cette conférence devait borner ses objectifs à des domaines purement économique et commercial.

Une seconde conférence des cinq pays balkaniques s'est tenue à Ankara en novembre 1979. Les résultats de cette rencontre ont été très limités; mais M. Caramanlis, qui souhaitait, tout à la fois inciter la Turquie à se rapprocher de la Grèce par le truchement d'une coopération multilatérale et prévenir grâce à une concertation permanente tout foyer de troubles dans une région du monde à l'équilibre instable, a pu légitimement s'estimer satisfait des premiers résultats de sa politique balkanique.

La politique balkanique de Papandreou

Avec l'accession au pouvoir à Athènes du parti socialiste PASOK dirigé par Andréas Papandreou en octobre 1981 s'amorce une nouvelle politique balkanique de la Grèce. Le premier ministre grec propose le 10 décembre 1982 la dénucléarisation des Balkans: "Nous croyons que la sensibilité particulière de cette région exige la transformation des Balkans en une zone de paix à l'abri des coalitions politico-militaires et des armes nucléaires. L'idée de base est un accord commun qui pourrait inclure les pays balkaniques et serait signé par leurs gouvernements respectifs".

M. Papandreou souhaitait par ce projet de dénucléarisation des Balkans, qui sera voué à l'échec, entreprendre la première étape de la dénucléarisation de toute l'Europe. Toutefois la coopération interbalkanique sur le plan économique, commercial et scientifique se poursuit régulièrement avec les sessions de la conférence interbalkanique auxquelles participe, pour la première fois l'Albanie, au début de 1988 ⁴.

II. L'EFFONDREMENT COMMUNISTE DANS LES BALKANS

La Perestroïka, c'est à dire, la restructuration de la société soviétique amorcée par Gorbatchev en URSS en 1985 va permettre également une libéralisation des

“démocraties populaires” d’Europe centrale. Dans les Balkans, peu à peu, les régimes communistes vont s’effondrer; ce qui aura pour effet de faire resurgir les revendications nationales étouffées pendant près d’un demi-siècle.

Les initiatives de Mitsotakis

Parvenu au pouvoir en avril 1990, M. Mitsotakis, le président de la Nouvelle Démocratie, estime que la Grèce, seul pays de la péninsule balkanique à appartenir à l’Europe communautaire, doit pouvoir jouer un rôle moteur dans cette région.

Le premier ministre grec s’est ainsi proposé d’être l’avocat auprès des autorités de Bruxelles, de la Bulgarie et de la Yougoslavie. Et c’est sur son initiative que Tirana a pu obtenir le statut d’observateur à la Conférence de Paris sur la sécurité et la coopération en Europe des 19-21 novembre 1990.

Mais la désintégration de la Yougoslavie en 1991 va mettre en échec les tentatives d’Athènes de relance de la coopération interbalkanique : le gouvernement Mitsotakis doit ainsi se résoudre à annuler la convocation à Athènes pour le 21 septembre d’une conférence qui aurait dû réunir des représentants de la Grèce, de la Bulgarie, de la Serbie et de la Roumanie, tous Etats de religion orthodoxe, pour discuter de l’évolution politique de la Yougoslavie. Si la Grèce parvient, en décembre, au sommet de Maastricht et au Conseil des ministres qui l’a suivi, à faire accepter certaines conditions préalables à la reconnaissance internationale de tout Etat issu de l’ex-Yougoslavie, il convient d’observer que ses partenaires européens vont rapidement s’affranchir des règles ainsi posées pour reconnaître l’indépendance de la Croatie, de la Slovénie puis des autres anciennes républiques Yougoslaves.

La position isolée de la Grèce

La politique balkanique de la Grèce, depuis 1992, se heurte à celle des autres pays européens. Ceux-ci, en effet estimant qu’il faut détruire les derniers vestiges du communisme en Europe centrale vont pousser à la décomposition de la Yougoslavie. Ainsi ils ont pensé que l’émergence de républiques indépendantes permettrait de mettre un terme définitif à la présence au pouvoir de dirigeants communistes, tardivement convertis à la social-démocratie ou même au libéralisme. Au lieu d’essayer de maintenir l’unité de la fédération yougoslave les grandes puissances européennes se sont au contraire efforcées de faire éclater le pays difficilement unifié par Tito. Le fait est que cette stratégie a été vouée à l’échec, les anciens dirigeants communistes yougoslaves, comme le serbe Milosevic, ont renforcé leurs positions en jouant la carte du nationalisme.

La Grèce, qui a participé, depuis le siècle dernier, à de nombreuses guerres balkaniques, a estimé pour sa part qu’il fallait sauvegarder l’équilibre des Balkans et en particulier les structures étatiques de la Yougoslavie. C’est ainsi

que le diplomatie hellénique a considéré que la Bosnie et la FYROM ⁵constituent deux Etats difficilement viables. C'est pourquoi Athènes a été la dernière capitale européenne à établir des relations diplomatiques avec Sarajevo; elle s'efforce aussi de soumettre à d'indispensables conditions la reconnaissance du régime de Skopje.

Il serait vain d'expliquer uniquement par une solidarité de pays orthodoxes, ou d'Etats autrefois alliés sur le plan militaire les relations d'amitié de la Grèce avec la Serbie. En fait le gouvernement hellénique considère que Belgrade constitue un élément incontournable de toute solution de la crise de l'ex-Yougoslavie. Il fait donc tout pour éviter que le dialogue de la communauté internationale avec la Serbie ne soit interrompu. Mais marginalisée au sein de l'Union européenne, la Grèce est aussi isolée face à ses voisins du nord, avec lesquels elle entretenait, il y a encore peu, des relations suivies et souvent amicales.

III. L'AXE ANKARA - SKOPJE - TIRANA

La Grèce entretient avec la Turquie depuis 1974 un lourd contentieux : la question chypriote, les problèmes de souveraineté en mer Egée, le sort du patriarcat oecuménique de Constantinople. Mais depuis quelques années une nouvelle source de tension entre Athènes et Ankara a été créée autour du statut de la minorité musulmane en Thrace grecque. La Convention de Lausanne de 1923, qui avait prévu un échange de populations entre la Grèce et la Turquie ne s'est pas appliquée à la minorité turque de Thrace. En effet le gouvernement grec souhaitait, moyennant cette concession, que les citoyens hellènes habitant Istanbul puissent y demeurer. Les Turcs de Thrace estimés à 106 000 en 1934 sont aujourd'hui 120 000. Ils disposent d'établissements scolaires, de journaux et de mosquées. La Turquie, au début des années quatre-vingt, a posé le problème de la minorité turque de Grèce en invoquant les difficultés que celle-ci rencontrerait. Le gouvernement d'Athènes, pour sa part, a contesté le fait que la minorité musulmane de Thrace subirait des pressions administratives, en soutenant que celle-ci n'avait jamais cherché à émigrer, ainsi que le prouve son évolution démographique. Alors qu'à l'inverse la quasi-totalité des deux cent mille Grecs vivant encore en 1923 à Istanbul avait dû se résigner par la suite à se réfugier en Grèce, compte tenu de la permanence des mouvements anti-helléniques existant en Turquie. La désignation aux élections législatives de 1989 et de 1990 de deux députés musulmans, qui au Parlement grec s'exprimaient ouvertement au nom des intérêts de la Turquie a conduit à une modification de la loi électorale, que devait condamner le gouvernement turc ⁶.

La Grèce accuse aujourd'hui la Turquie non seulement d'agiter la minorité musulmane de Thrace mais encore de contribuer à la détérioration de ses relations avec ses voisins au point qu'il est possible d'affirmer que s'est constitué

au détriment d'Athènes un véritable axe Ankara-Skopje-Tirana.

Le bras de fer avec Skopje

Par referendum du 8 septembre 1991 les électeurs de la FYROM ont approuvé l'indépendance de leur Etat, que s'est empressée de reconnaître la Turquie, prête à lui fournir aide et assistance.

Après les élections du 10 octobre 1993, qui marquent le retour au pouvoir du PASOK, la question macédonienne est entrée dans une nouvelle phase. Alors que le gouvernement Mitsotakis avait accepté, après l'admission, le 8 avril précédent, de la FYROM à l'ONU, que des négociations s'engagent avec Skopje sur l'appellation définitive de la Macédoine yougoslave indépendante, le gouvernement du PASOK décide de ne pas poursuivre ces négociations.

Athènes a estimé que les pourparlers avec le gouvernement de la FYROM étaient interminables et sans issue. Fin décembre, quelques jours avant que la Grèce n'assume la présidence de l'Union européenne pour le premier semestre de 1994, la France et l'Allemagne, suivies par d'autres pays européens décident de reconnaître "de jure" la FYROM. Athènes a alors considéré que ces initiatives étaient inamicales à son égard.

Le 16 février 1994, la Grèce, invoquant les menaces que la FYROM faisait peser sur elle, décide, en s'appuyant sur l'article 224 du traité de Rome, de fermer ses frontières avec cet Etat. Le blocus économique ⁷, ainsi imposé à Skopje, a été dénoncé par la Commission européenne, qui estimant que cet acte est en contradiction avec l'article 113 du traité de Maastricht et décide de poursuivre le gouvernement grec devant la Cour de justice de Luxembourg ⁸. La Grèce, tout en soutenant que la fermeture de ses frontières ne constitue pas un acte illégal, puisqu'elle considère que sa sécurité est en danger, compte tenu des agissements de Skopje, laisse entendre qu'elle pourrait assouplir son attitude en cas de geste de bonne volonté de sa voisine.

Il semble donc qu'un compromis sur la question macédonienne puisse être finalement trouvé sur les trois points faisant l'objet de litige : l'appellation de la FYROM, l'emblème figurant sur son drapeau représentant l'étoile à seize branches de Vergina et les articles de sa constitution relatifs aux "Macédoniens de l'étranger". Il n'en demeure pas moins que cette question macédonienne, qui est devenue depuis plusieurs années le problème numéro un de la Grèce a affaibli sa position internationale et lui a fait comprendre la fragilité de la solidarité européenne, qui semblait lui être due.

La crise gréco-albanaise

La chute du régime communiste en Albanie a entraîné en 1993 une détérioration des relations entre Athènes et Tirana. D'une part le gouvernement grec a

pris fait et cause pour la minorité hellénique vivant dans le sud de l'Albanie dont les droits ne seraient pas respectés⁹. Il a en particulier protesté contre l'expulsion le 25 juin d'un prêtre orthodoxe grec accusé par les autorités albanaises d'avoir fait circuler des publications nationalistes. D'autre part la Grèce s'inquiète de la présence sur son territoire de trois cent mille Albanais, pour la plupart réfugiés clandestins, en quête d'un emploi.

Les expulsions périodiques de milliers de ces clandestins sont dénoncées par Tirana, qui y voit une politique de représailles à son égard. Désavouée par certains membres de l'Union européenne, qui désapprouvent la procédure expéditive et collective des expulsions entreprises, la politique albanaise de la Grèce a reçu, en revanche, au cours de l'été 1993 le soutien du président Eltsine¹⁰. En avril 1994 un violent incident de frontière¹¹ ayant provoqué la mort de deux militaires albanais a conduit Tirana à saisir le Conseil de sécurité de l'ONU afin de faire condamner la Grèce pour "acte de terrorisme" et "grave violation de la souveraineté de l'intégrité territoriale de l'Albanie". Niant toute responsabilité dans l'accrochage à la frontière albanaise, le gouvernement grec a proposé une normalisation, qui a été acceptée, de ses relations avec l'Albanie. La Grèce estime que le harcèlement de l'Albanie à son égard s'explique non seulement par la volonté du gouvernement de Tirana de dissimuler les graves problèmes qu'il rencontre sur le plan intérieur par des initiatives injustifiées sur le plan international mais aussi par le soutien actif d'ordre financier et militaire que lui accorde la Turquie.

L'axe Ankara-Skopje-Tirana, constitué à l'encontre d'Athènes, est d'aurant plus efficace que les relations gréco-bulgares autrefois exemplaires, se sont relâchées depuis le spectaculaire rapprochement de Sofia avec la Turquie, à la suite de la chute du régime de Jivkov.

VI. LA STRATEGIE BALKANIQUE DE LA GRECE

Pour faire face aux dangers pesant sur l'intégrité de son territoire et sur ses intérêts dans les Balkans le gouvernement grec a mis au point une stratégie fondée non seulement sur le renforcement de sa politique de défense, et l'utilisation de l'arme diplomatique, mais aussi sur l'élargissement dans la région de son influence économique et financière.

Le renforcement de la politique de défense

La doctrine militaire grecque définie le 17 décembre 1984 par M. Papandréou indiquait que l'ennemi n'était plus au nord mais se trouvait à l'est désignant ainsi clairement la Turquie. Près de dix ans plus tard, présentant son programme de gouvernement devant les députés le 23 octobre 1993, celui-ci insistait sur "la défense de l'indépendance nationale et de l'hellénisme". Ainsi était indiqué que les menaces sur la Grèce provenaient non seulement de l'est mais aussi du nord,

la Turquie constituant toujours l'adversaire désigné.

Le gouvernement du PASOK, poursuivant l'action de son prédécesseur, a renforcé la politique nationale de défense en accroissant le potentiel militaire du pays au nord du territoire et en réaffirmant la politique d'alliance de la Grèce.

C'est ainsi qu'en juin 1994, le ministre de la défense, M. Arsenis, a annoncé la création d'un corps spécial de police chargé de la surveillance des frontières, placé sous la tutelle du ministère de l'Ordre public mais agissant en liaison avec l'état major des armées¹². Il a aussi précisé que tous les appelés effectueraient au cours de leur service une période de six mois dans les zones frontalières de la Grèce ou dans les îles¹³.

D'autre part le gouvernement Papandreou a fait ratifier par le parlement hellénique le traité d'adhésion de la Grèce à l'Union de l'Europe occidentale (UEO) conclu, le 20 novembre 1992 par M. Mitsotakis, et qui constitue le bras armé de l'Union européenne.

Il est vrai vrai qu'Athènes ne pourrait invoquer la solidarité des autres Etats membres du traité de Bruxelles, en cas d'agression de la Turquie, ainsi que le prévoit l'acte d'adhésion. Mais la Grèce, en revanche, pourrait bénéficier, du concours des autres membres de l'UEO en cas de conflit armé provoqué par l'Albanie, la Bulgarie ou la FYROM.

Pour affirmer la signification de son effort de défense, la Grèce, depuis octobre 1993, en collaboration avec la République de Chypre a déterminé la conception d' "un espace militaire unifié" commun aux deux pays. Selon cette politique de défense Athènes et Nicosie décident d'unir leurs efforts pour faire face à toute intervention militaire de la Turquie, qui occupe déjà depuis 1974 plus d'un tiers du territoire chypriote.

Toutefois la Grèce n'a aucune intention belliqueuse à l'égard de ses voisins de la péninsule balkanique. C'est pourquoi pour éviter toute implication militaire de sa part dans cette région, la Grèce a refusé d'envoyer des troupes en ex-Yougoslavie dans le cadre de la force de paix de l'ONU alors que la Turquie s'est empressée, bien au contraire d'y expédier un contingent.

Les armes de la diplomatie grecque

Pour faire prévaloir sa politique balkanique, la Grèce s'est attachée à user les armes que lui offrait sa diplomatie. D'une part elle décide de s'appuyer sur les Etats-Unis bien que l'action de ce pays a été très longtemps considérée par elle comme défavorable à ses intérêts et d'autre part elle s'emploie à utiliser toutes les prérogatives que lui confèrent son appartenance à l'Union européenne.

Peu après sa désignation comme premier ministre, M. Mitsotakis, se rend à Washington. Visite d'une importance particulière puisqu'il s'agissait de la première qu'effectuait dans ce pays un premier ministre grec depuis 1964.

Les retrouvailles avec les Etats Unis ont été couronnées par la conclusion de l'accord du 8 juillet 1990 sur le nouveau statut des bases américaines en Grèce. Engagées le 11 janvier 1988 les négociations entre Athènes et Washington, que le gouvernement Papandréou n'avait pu conclure, visaient à renouveler l'accord du 8 septembre 1953, initialement prévu pour une période de cinq ans et plusieurs fois reconduit depuis. Le nouvel accord ne maintient que deux bases principales et les vingt bases auxiliaires existant antérieurement.

La campagne présidentielle américaine de l'automne 1992 a été l'occasion pour la Grèce et le puissant lobby grec des Etats- Unis de faire pression sur la politique balkanique de Washington. De fait tant le président Bush que le candidat B. Clinton se sont alors engagés à aligner la position de leur pays à l'égard de la FYROM sur celle définie par les Européens. Ainsi la Grèce a-t-elle obtenu une certaine neutralité américaine dans la dispute l'opposant aux autorités de Skopje.

Le nouveau gouvernement Papandréou, formé en octobre 1993, a poursuivi la politique de rapprochement avec les Etats-Unis pratiquée par son prédécesseur. A telle enseigne qu'on a pu croire que M. Papandréou, par un revirement radical de ses orientations antérieures en était arrivé à préférer les Américains aux Européens. Le fait est que la Grèce, tout en célébrant l'amitié retrouvée avec les Etats-Unis, n'entend pas pour autant renoncer à tous les droits que lui accorde son statut d'Etat membre de l'Europe communautaire.

Très favorable au traité de Maastricht, Athènes a toutefois subordonné sa signature de ce traité à l'acceptation de son adhésion à l'UEO envisagée sans enthousiasme par certains Etats européens. Ainsi l'Allemagne a cru devoir exprimer des réticences à l'intégration de la Grèce dans l'UEO, notamment pour manifester son mécontentement à l'égard de la politique hellénique à l'égard de l'ex-Yougoslavie, jugée par elle trop conciliante envers Belgrade.

Usant de son droit de veto la Grèce, périodiquement bloque l'octroi d'une aide financière de l'Europe des douze à la Turquie, incompatible selon elle avec l'occupation par ce pays d'une partie importante de la République de Chypre, Etat associé à l'Union européenne et qui a vocation à en devenir membre.

En juin 1994 alors qu'Athènes assumait la présidence européenne a été repoussée, sur son initiative, une aide de 35 millions d'ECU sollicitée par Tirana. La Grèce a, en effet estimé que la situation des libertés publiques dans ce pays était critiqué et qu'y étaient violés les droits de l'importante communauté hellénique.

Athènes mène aussi un combat, d'arrière garde, il est vrai, dans différentes enceintes internationales et a pu ainsi jusqu'à présent s'opposer à l'entrée de la FYROM dans la CSCE.

Toutefois le meilleur terrain pour la Grèce d'assurer son influence dans les Balkans n'est pas le champ militaire ou la scène internationale mais est consti-

tué par le domaine de l'économie et des finances.

La drachme et les Balkans

La monnaie grecque, la drachme, qui a perdu environ 8% de sa valeur par rapport aux monnaies européennes en 1993 et qui ne participe pas au SME, est considéré comme une devise forte dans plusieurs pays des Balkans. Au point qu'il est possible de parler de zone drachme. La transition difficile vers l'économie de marché, en particulier en Bulgarie et en Albanie a permis à la Grèce de prendre dans ces Etats des parts de marché. Thessalonique, capitale de la Macédoine grecque, constitue le fer de lance de cette offensive dans les Balkans.

C'est en Bulgarie que la présence économique de la Grèce est la plus visible. De nombreuses banques et entreprises industrielles et commerciales helléniques ont installé des succursales à Sofia et dans les principales villes bulgares. De 1991 à 1993 les exportations grecques vers la Bulgarie, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, ont été multipliées par trois.

Exportations grecques en Europe centrale et orientale (en millions de dollars)

| | 1991 | 1992 | 1993 * |
|--------------------|-------|-------|--------|
| Roumanie | 84,8 | 107,4 | 73,9 |
| Bulgarie | 87,8 | 167,2 | 227,3 |
| Albanie | 12,2 | 41,3 | 95,4 |
| Ex-Yougoslavie | 159,9 | 90,5 | 140,4 |
| Pologne | 74,9 | 71,2 | 40,6 |
| Ex-Tchécoslovaquie | 46,1 | 62,4 | 40,9 |
| Hongrie | 36,6 | 35,6 | 29,2 |
| Ex-URSS | 88,0 | 124,7 | 164,2 |

* période janvier-octobre 1993

Source du tableau TO VIMA, (hebdomadaire grec) 13-2-1994

L'Albanie est le second pays visé par l'économie hellénique. D'une part les travailleurs albanais en Grèce, en situation légale ou clandestine, envoient dans leur pays d'origine des produits grecs et une bonne partie de leurs salaires en drachmes. D'autre part, il y a un commerce entre les deux pays en expansion accélérée au bénéfice de la Grèce.

La FYROM jusqu'à l'embargo établi par le gouvernement hellénique était aussi un pays dépendant étroitement, d'un point de vue économique de la Grèce, qui se trouve ainsi pénalisée par la fermeture des frontières qu'elle a cru devoir imposer à cet Etat.

A l'heure actuelle la Grèce développe une politique balkanique qui n'est comprise, faute d'une politique suffisante de communication ni de ses partenaires européens ni de ses voisins. Et beaucoup estiment à Athènes qu'il est difficile aujourd'hui d'être Grec. Mais la Grèce, Etat le plus prospère et le plus stable des Balkans, possède de nombreux atouts pour jouer à moyen terme dans cette zone si sensible le rôle d'une véritable puissance régionale.

NOTES

1. Voir **Le Figaro** des 8-9 janvier 1994
2. Le pacte balkanique prévoyait aussi son extension aux autres Etats de la région. Mais cette extension ne se réalisa pas étant donné les rapports difficiles des trois pays signataires avec certains de leurs voisins.
3. M. Caramanlis avait aussi invité l'Albanie, qui alors étant hostile à toute idée de coopération multilatérale, a décliné l'invitation du premier ministre grec.
4. Dans une déclaration du 28 août 1987 le gouvernement grec indique que "l'Albanie n'est plus tenue pour un Etat ennemi" et abroge la loi sur l'état de guerre promulguée en 1940 au moment du conflit gréco-italien. Cette initiative d'Athènes a ainsi permis à Tirana de s'associer à la coopération interbalkanique.
5. FYROM: Former Yugoslavian Republic of Macedonia., ancienne République yougoslave de Macédoine.
6. Pendant longtemps les députés musulmans de Thrace ont appartenu aux grands partis politiques grecs, PASOK et Nouvelle Démocratie. Aux élections législatives de 1989 et 1990 les députés musulmans ont été élus sur leurs propres listes. L'obligation d'obtenir au moins 3% des voix au niveau national imposée par la nouvelle loi électorale, a empêché aux élections législatives du 10 octobre 1993 la désignation de députés musulmans indépendants des grands partis.
7. Ce blocus économique se traduit par l'arrêt des échanges commerciaux depuis le port de Thessalonique, notamment des produits pétroliers. (voir le Monde du 18-2-1994).
8. Trois cents intellectuels grecs le 7 mars 1994 dénoncent l'embargo contre la FYROM. En revanche le 20 avril, le compositeur Mikis Théodorakis a approuvé cette mesure suggérant même que la Grèce quitte l'Union européenne si celle-ci devait persister à s'opposer à la politique d'Athènes à l'égard de Skopje.

9. Cette minorité comprenait 400 000 personnes sur trois millions d'habitants selon Athènes et seulement 60 000 selon Tirana.
10. En visite à Athènes, le 1er juillet 1993, peu après l'expulsion par les autorités albanaises d'un prêtre orthodoxe grec, M. Eltsine a indiqué qu'il soutenait la position du gouvernement grec envers Tirana.
11. Un commando, dont les membres portaient des uniformes grecs a attaqué de nuit un centre d'entraînement de l'armée albanaise.
12. Voir le quotidien grec **Kathimerini** du 1.6.1994.
13. Voir **Kathimerini** du 15.1.1994.